



Règlement manifestation

"Le BOL D'AIR BARBENAIS" - Edition 2025 -

Article 1 : Acceptation du présent règlement

L'inscription à la course Le BOL D'AIR BARBENAIS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : Lieu, date et nature de la compétition

Courses pédestres sur route, sentiers et chemins se déroulant samedi 14 Juin 2025, entre 17h30 et minuit sur la commune de La BARBEN, départ de la salle Ruault.

Un parcours de jour départ 18h et un parcours de nuit départ à 21h30 sont proposés aux coureurs et marcheurs. Les marches ne sont pas chronométrées. Les courses ne sont possibles qu'à partir de la catégorie « Cadet ».

Les cadets et juniors ne peuvent réaliser qu'une seule course.

Le parcours de jour passe dans le château et le zoo

- 3 circuits enfants – départs à partir de 17h30 – non chronométré
 - 380 m -> avant 7 ans (2019, 2020, 2021 Baby Athlé) : 17h30
 - 760 m -> entre 7 ans et 9 ans (2016 à 2018, Ecole d'Athlétisme) : 17h35
 - 1520 m -> entre 10 ans et 15 ans (2010 à 2015 Minime, Benjamin, Poussin) : 17h40

Parcours de jour de 10Km 80M de D+. Départ 18h **COURSE ELITE au challenge TDM (attribution de point)** et 18h05 marche

Parcours de nuit de 10Km 80m de D+. Départ 21h30 Course, 21h35 marche

Courses avec trois ravitaillements, un solide/liquide et deux liquides. Ravitaillement complet à l'arrivée.

En cas d'impossibilité de courir dans la garrigue, imposée par le préfet, un parcours unique d'environ 5,5 km sera mis en œuvre – avec deux départs, à 18h00 et 21h30.

Article 3 - Organisateur

L'organisation est assurée par l'association Le Bol d'Air Barbenais, dont le siège social est situé 50 chemin Salatier, 13330 La BARBEN représentée par son président Philippe CARAYON.

Article 4 – Condition de participation

Les coureurs de chaque catégorie doivent obligatoirement remplir un Parcours Prévention Santé (PPS) sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme pps.athle.fr. Un certificat valable 3 mois sous forme de code QR est alors délivré. Pour les licenciés, une licence FFA valide au jour de la course suffit. L'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Une lampe frontale est obligatoire pour le parcours de nuit.

Article 5 – Droit d'inscription – Soutien à une association caritative

Les inscriptions se font uniquement sur [Sports'N Connect \(sportsnconnect.com\)](https://sportsnconnect.com) (lien sur www.leboldairbarbenais.fr). Elles débutent le vendredi 14 mars à 18h.

Le montant de l'inscription est de 15€ pour une course, 25 euros pour deux courses, 10€ pour une marche, 15 € pour deux marches et 20 euros pour une marche et une course. Il est gratuit pour les circuits enfants, non chronométrés.

La fin des inscriptions est fixée au vendredi 13 juin 23h. Pas d'inscription possible sur place

Les 700 premiers inscrits, indistinctement marcheurs ou coureurs, se verront remettre un tee-shirt, les suivants bénéficieront d'une bouteille de vin.

Le paiement sur Sports'N Connect se fait moyennant une carte Bleue. Le paiement génère l'édition d'un QR code qui devra être présenté pour récupérer le dossard la veille de l'événement. Ce code QR est délivré 48 h avant la Course

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

L'organisation soutient l'association caritative Dune d'Espoir. Elle soutient également Ecofaune, association du parc animalier qui protège les espèces menacées et leur habitat. Ces deux associations recevront un don de la part du BAB en fonction du nombre de participants à la course.

Article 6 – Dossard

La remise des dossards se fait le samedi 14 juin à partir de 10h, jusqu'à 21h, à la salle Ruault (chemin des Caires) à La Barben.

Un dossard unique sera remis à ceux qui participent à deux épreuves.

Les dossards sont distribués en échange du QR code qui sera envoyé 48h avant la course.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 7 – Encadrement & Assurance

L'épreuve est encadrée par les organisateurs avec l'aide de bénévoles et de la RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile). L'assistance médicale est assurée par un médecin au minimum et les services de secours (Union des pompiers du 13). Le médecin de l'épreuve peut mettre hors de course tout participant dont la santé lui semble compromise.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile. Il décline toute responsabilité en cas d'accidents physiologiques présents ou futurs. Il incombe aux non licenciés de prendre leur propre assurance. Il est expressément indiqué que les coureurs et marcheurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 8 – Cas d'accidents ou blessures

En cas d'accidents ou de blessures, les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite contre l'organisateur, les propriétaires privés ou publics des terrains traversés pendant la course. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée pour des dommages résultant de la non-observation des consignes de sécurité, de la violation du présent règlement ou survenus en dehors du parcours fixé.

Article 9 – Suiveurs et règles du coureur

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification. Toute aide extérieure, est interdite. Les bicyclettes, poussettes, rollers ou tout autre moyen de déplacement motorisé sont interdits sur le parcours. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.

Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, et des ordures sur la voie publique.

L'organisation se réserve le droit de raccourcir le circuit pour les personnes en difficulté pour terminer la course.

Pour la marche, si des enfants accompagnent leurs parents, ils seront sous leur responsabilité exclusive.

Article 10 – Chronométrage

Le chronométrage officiel et la mise à disposition des résultats sont assurés par la société Sports'N Connect.

Article 11 – Classement

Le classement est établi sur la base des catégories actualisées au 01/11/2024

Un classement non chronométré et informel est réalisé au cas où Sports'N Connect rencontre des problèmes techniques le jour de la course

Le classement complet sera sur le site de Sports'N Connect .

Catégories	Années de Naissance
Cadet	2008 & 2009
Junior	2006 & 2007
Espoir	2003 à 2005
Senior	1991 à 2002
Master	1990 et avant (10 sous catégories)

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1er novembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

Article 12 – Challenge du nombre

Le ou les club(s) les plus représentés se verront récompensés. La dotation sera à la discrétion de l'organisation. Sont pris en compte les marcheurs et les coureurs inscrits sur les deux courses.

Ne sont pas comptabilisés les enfants, les bénévoles ou les spectateurs.

Article 13 – Récompenses

Elles seront réalisées sous la forme de trophées et produits régionaux (pas de cumul), ainsi que de lots par tirage au sort. Chaque participant se verra remettre un lot dans la limite du stock disponible

Les récompenses seront offertes aux :

- trois premiers H et F au scratch de chaque course,
- au premier de chaque catégorie
- aux trois premiers H et F du cumul pour ceux qui auront réalisé les deux courses.
- club qui aura remporté le Challenge du nombre

Article 14 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'association Le Bol d'air BARBENAIS à utiliser celle-ci à titre gratuit, sur tout support de diffusion et sans limitation de durée.

Article 15 – Annulation et Cas de force majeure

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement

Article 16 – Pasta Party

La Pasta party ouverte sur place de 19h à 21h30 est accessible au prix de 10€ (pâtes et dessert).

Article 16 – Information coureurs

Tous les participants (marcheurs et coureurs) se verront remettre avant le départ l'information ci-dessous :

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES PARTICIPANTS

Nos partenaires : LE CHATEAU DE LA BARBEN, LE DOMAINE DU BOULERY et LE PARC ANIMALIER nous autorisent à traverser leur propriété. Respectez-les.

« Vous allez passer dans l'enceinte du parc animalier. Notre partenaire vous invite à partager sa passion pour les animaux. Cet événement, offert, est exceptionnel et unique. Vous allez courir ou marcher devant des enclos où des animaux sont présents. Vous êtes leurs invités. Respectez leur environnement et leur espace de vie, ne criez pas, ne faites pas de gestes brusques, ne leur donnez pas à manger. Ne stationnez pas et ne vous arrêtez pas sur le parcours. Des personnes de l'organisation sont présentes pour vous informer. La prise de Selfie ou de photos est tolérée mais doit se faire rapidement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la course toute personne ne respectant pas ces conditions.

Nos amis à quatre pattes ne sont pas autorisés à accéder dans le PARC ANIMALIER et LE CHÂTEAU.

En revanche ils sont autorisés sur le parcours de nuit à condition d'être tenus en laisse.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bonne course, faites-vous plaisir en respect de l'environnement, de la flore et de la faune »

NOTA : MERCI de ne pas jeter au sol, au départ et à l'arrivée, vos déchets tels que les contenants de gel, mouchoirs, gobelets... Nous mettons à votre disposition des collecteurs.

Site internet: www.leboldairbarbenais.fr